



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2017-024

PUBLIÉ LE 22 MAI 2017

Sommaire

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2017-05-11-004 - Arrêté DCL - BRE n°2017/102 du 11 mai 2017 portant institution de la commission de propagande et fixant les dates limites de dépôt des documents électoraux pour l'élection des députés de l'Assemblée nationale des 11 et 18 juin 2017 (2 pages)	Page 3
43-2017-05-11-005 - Arrêté DCL/BRE n°2017/103 du 11 mai 2017 portant composition de la commission chargée du recensement général des votes pour l'élection des députés de l'Assemblée nationale des 11 et 18 juin 2017 (2 pages)	Page 6
43-2017-05-19-003 - ArrETE DIPPAL/BEAG n° 2017/112 du 19 mai 2017 fixant la liste des candidats à l'élection des députés du 11 juin 2017 dans la première circonscription du département de la Haute-Loire (2 pages)	Page 9
43-2017-05-19-002 - arrêté fixant la liste des candidats aux élections législatives du 11 juin 2017 - 2ème circonscription (2 pages)	Page 12

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2017-05-11-004

Arrêté DCL - BRE n°2017/102 du 11 mai 2017

portant institution de la commission de propagande et
fixant les dates limites de dépôt des documents électoraux
pour l'élection des députés de l'Assemblée nationale des 11
et 18 juin 2017



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

Arrêté DCL - BRE n°2017/102 du 11 mai 2017

portant institution de la commission de propagande et fixant les dates limites de dépôt des documents électoraux pour l'élection des députés de l'Assemblée nationale des 11 et 18 juin 2017

Le préfet de la Haute-Loire,

Vu le code électoral et notamment ses articles L.166 et R. 31 à R. 34 ;

Vu le décret n°2017-616 du 24 avril portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'assemblée nationale ;

Vu l'ordonnance du 28 mars 2017 de la première présidente de la cour d'appel de Riom ;

Vu la proposition de M. le directeur départemental de La Poste ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture

ARRÊTE

Article 1 – Il est institué, dans le département de la Haute-Loire, une commission de propagande, commune aux deux circonscriptions législatives, chargée d'assurer l'envoi et la distribution de la propagande électorale pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017.

Sa composition est fixée ainsi qu'il suit :

✓ Président :

- Titulaire : M. André-Frédéric DELAY, juge du tribunal de grande instance (TGI) du Puy-en-Velay,
Suppléant 1^{er} tour : Mme Corentine RENOLIET, juge d'instruction au TGI du Puy-en-Velay,
Suppléant 2^{ème} tour : Mme Anne-Marie MACÉ, vice-présidente chargée du tribunal d'instance (TI) au TGI du Puy-en-Velay ;

✓ Membres :

- M. Jacques MURE, directeur de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture, représentant le préfet de la Haute-Loire ;
Suppléante : Mme Pauline STOLARZ, chef du bureau de la réglementation et des élections à la préfecture
- M. Gilles THIVOLLET, représentant le directeur de La Poste.

Ladite commission siégera à la Préfecture de la Haute-Loire. Son secrétariat sera assuré par les services de la préfecture.

Article 2 – Les représentants des candidats peuvent participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission.

Article 3 - La commission de propagande a pour mission, d'une part de vérifier la conformité des circulaires et des bulletins de vote des candidats ayant demandé son concours, d'autre part de contrôler les opérations de mise sous pli afin de garantir l'égalité entre les candidats.

Elle assure l'envoi aux électeurs de la propagande électorale.

Article 4 – Les candidats souhaitant bénéficier du concours de la commission de propagande, pour l'envoi de leur propagande aux électeurs et aux mairies (pour les bulletins de vote), doivent remettre leurs documents au plus tard :

- pour le 1^{er} tour de scrutin : le **lundi 29 mai 2017 à 17h00** ;
à l'adresse suivante : Halle d'exposition de Saint Paulien
Chemin du stade du Chomeil
43 350 SAINT PAULIEN

- pour le 2^{ème} tour de scrutin : le **mardi 13 juin 2017 à 18h00**,
à l'adresse suivante : Halle d'exposition de Saint Paulien
Chemin du stade du Chomeil
43 350 SAINT PAULIEN

Article 5 – Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Au Puy-en-Velay, le 11 mai 2017,

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

signé : Rémy DARROUX

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2017-05-11-005

Arrêté DCL/BRE n°2017/103 du 11 mai 2017
portant composition de la commission chargée du
recensement général des votes pour l'élection des députés
de l'Assemblée nationale des 11 et 18 juin 2017
*Arrêté DCL/BRE n°2017/103 du 11 mai 2017
portant composition de la commission chargée du recensement général des votes pour l'élection
des députés de l'Assemblée nationale des 11 et 18 juin 2017*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

Arrêté DCL/BRE n°2017/103 du 11 mai 2017

portant composition de la commission chargée du recensement général des votes pour l'élection des députés de l'Assemblée nationale des 11 et 18 juin 2017

Le Préfet de la Haute-Loire,

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 175 et R. 107 ;

Vu le décret n° 2017-616 du 24 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Vu l'ordonnance du 28 mars 2017 de la première présidente de la cour d'appel de Riom ;

Vu les propositions de M. le président du conseil départemental ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture

ARRÊTE

Article 1er – La commission chargée du recensement général des votes émis dans les communes du département de la Haute-Loire pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017, est composée ainsi qu'il suit :

✓ Présidente :

- Titulaire : Mme Véronique CADORET, présidente du tribunal de grande instance (TGI) du Puy-en-Velay,
 - Suppléant 1^{er} tour : Mme Anne-Marie MACÉ, vice-présidente chargée du tribunal d'instance (TI) au TGI du Puy-en-Velay ;
 - Suppléant 2^{ème} tour : Mme Marielle AYGALENQ, juge de l'application des peines au TGI du Puy-en-Velay ;

✓ Membres :

- Pour le 1^{er} tour de scrutin :
 - Mme Marielle AYGALENQ, juge de l'application des peines au TGI du Puy-en-Velay ;
 - Mme Corentine RENOLIET, juge d'instruction au TGI du Puy-en-Velay ;
- Pour le 2^{ème} tour de scrutin :
 - M. André-Frédéric DELAY, juge au TGI du Puy-en-Velay ;
 - Mme Sabine CRABIERES, juge chargée du tribunal d'instance (TI) du Puy-en-Velay ;
- M. Pierre ROBERT, conseiller départemental du canton Le Puy 4 ou, *en cas d'absence*, M. Marc BOLÉA, conseiller départemental du canton Le Puy 1 ;

- M. Jacques MURE, directeur de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture, représentant le préfet de la Haute-Loire ;
 - *Suppléante : Mme Pauline STOLARZ, chef du bureau de la réglementation et des élections.*

Article 2 – La commission chargée du recensement général des votes se réunira à la préfecture de la Haute-Loire le lundi 12 juin 2017 à partir 7h30 et, en cas de second tour, le lundi 19 juin 2017 à partir de 7h30.

Article 3 – Les représentants de chacun des candidats, régulièrement mandatés, peuvent assister aux travaux de la commission.

Article 4 – Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Au Puy-en-Velay, le 11 mai 2017,

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

Signé : Rémy DARROUX

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2017-05-19-003

ArrETE DIPPAL/BEAG n° 2017/112 du 19 mai 2017
fixant la liste des candidats à l'élection des députés du 11
juin 2017 dans la première circonscription du département
de la Haute-Loire



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

ARRETE DIPPAL/BEAG N° 2017/112 du 19 mai 2017

fixant la liste des candidats à l'élection des députés du 11 juin 2017
dans la première circonscription du département de la Haute-Loire

Le Préfet de la Haute-Loire,

Vu le code électoral et notamment les articles L.125, L.154 à L.163 et R.98 à R.101 ;

Vu le décret n° 2017-616 du 25 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Vu les déclarations de candidature déposées et enregistrées ;

Vu le tirage au sort, pour l'attribution des emplacements d'affichage, effectué le 19 mai 2017 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;

A R R E T E

Article 1^{er} : La liste des candidats à l'élection des députés et de leurs remplaçants, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée à la préfecture, pour le scrutin du 11 juin 2017, dans la première circonscription du département de la Haute-Loire, est arrêtée selon l'ordre suivant valant pour l'attribution des panneaux électoraux :

- 1 – Cécile GALLIEN
Maxime CHANTEGRAILLE, remplaçant

- 2 – Yves PRAT
Didier AUDOUARD, remplaçant

- 3 – Anne BABIAN-LHERMET
André CORNU, remplaçant

- 4 – Martine DEJEAN
Didier GAGNAIRE remplaçant

- 5 – Pierre MICHALLET
LE QUÉRÉ Michel, remplaçant
- 6 – Fabien ALBERTINI
Suzanne FOURETS, remplaçante
- 7 – Philippe COCHET
LE GAL LA SALLE Annie, remplaçante
- 8 – Fabrice FARISON
Hervé ROUTIER, remplaçant
- 9 – Isabelle VALENTIN
Laurent WAUQUIEZ, remplaçant
- 10 – Gabriel CARDAIRE
Alison BARLET, remplaçant
- 11 – Hélène DENIS
Amar TOUMI, remplaçant
- 12 – Michaël MASCLET
Bruno ROUX, remplaçant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée, pour affichage, à tous les maires des communes de la première circonscription du département.

Au Puy-en-Velay, le 19 mai 2017

Signé : Eric MAIRE

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2017-05-19-002

arrêté fixant la liste des candidats aux élections législatives
du 11 juin 2017 - 2ème circonscription



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

ARRETE DIPPAL/BEAG N° 2017/113 du 19 mai 2017

fixant la liste des candidats à l'élection des députés du 11 juin 2017
dans la deuxième circonscription du département de la Haute-Loire

Le Préfet de la Haute-Loire,

Vu le code électoral et notamment les articles L.125, L.154 à L.163 et R.98 à R.101 ;

Vu le décret n° 2017-616 du 25 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Vu les déclarations de candidature déposées et enregistrées ;

Vu le tirage au sort, pour l'attribution des emplacements d'affichage, effectué le 19 mai 2017 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;

A R R E T E

Article 1^{er} : La liste des candidats à l'élection des députés et de leurs remplaçants, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée à la préfecture, pour le scrutin du 11 juin 2017, dans la deuxième circonscription du département de la Haute-Loire, est arrêtée selon l'ordre suivant valant pour l'attribution des panneaux électoraux :

- 1 – Jean-Pierre VIGIER
Michel CHAPUIS, remplaçant

- 2 – Marie-Laure BUSSELOT
Pierre POMMAREL, remplaçant

- 3 – Renaud MAUCHET
Jonathan LONGÉ, remplaçant

- 4 – Lionel BOUTON
Nicole RIOU remplaçante

- 5 – Alexis MONJAUZE
Magali GAURAZ, remplaçante

6 – Georges FRIDLENDER
Odile OZIOL, remplaçante

7 – Josiane MIALON
Alain CAZE, remplaçant

8 – Aurore ARNAUD
Christian THEROND, remplaçant

9 – Pierre ÉTÉOCLE
Marie-Christine DEGUI-CHASSANG, remplaçante

10 – Michelle CHAUMET
Gilbert DUCAROUGE, remplaçant

11 – Françoise SARRET
Eric LAFONT, remplaçant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée, pour affichage, à tous les maires des communes de la deuxième circonscription du département.

Au Puy-en-Velay, le 19 mai 2017

Signé : Eric MAIRE